



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2022
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Note verbale datée du 25 novembre 2022, adressée au Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies par la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne*

La Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de l'informer de l'exploitation illégale, sur le territoire de la République islamique d'Iran, d'Internet au moyen des satellites Starlink par la société Space Exploration Technologies Corporation des États-Unis d'Amérique (SpaceX), qui bénéficie du soutien du Gouvernement des États-Unis. À cet égard, le Gouvernement iranien souhaite appeler l'attention sur ce qui suit.

Starlink, exploité par SpaceX, est apparemment un réseau mondial de satellites à orbite basse qui contourne l'Internet terrestre ; il a été activé illégalement sur différentes parties du territoire iranien depuis septembre 2022, après que le Gouvernement des États-Unis a ouvert la voie en engageant les entreprises américaines du secteur technologique à mener des activités contre le Gouvernement de la République islamique d'Iran. Aussi, des récepteurs Starlink ont-ils commencé à être introduits clandestinement en Iran dans l'espoir de fournir un Internet de secours.

Le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (le Traité sur l'espace extra-atmosphérique) dispose expressément à l'article VI que « les États parties au Traité ont la responsabilité internationale des activités nationales dans l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, qu'elles soient entreprises par des organismes gouvernementaux ou par des entités non gouvernementales, et de veiller à ce que les activités nationales soient poursuivies conformément aux dispositions énoncées dans le présent Traité. Les activités des entités non gouvernementales dans l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, doivent faire l'objet d'une autorisation et d'une surveillance continue de la part de l'État approprié partie au Traité ».

En outre, le règlement national régissant les droits relatifs à la prestation de services satellitaires en République islamique d'Iran a été officiellement communiqué à la Commission fédérale des communications des États-Unis (FCC) et à SpaceX dans une note verbale datée du 25 octobre 2022 par l'intermédiaire de l'ambassade de

* Traduction d'un original reproduit tel qu'il a été reçu.



Suisse à Téhéran, qui fait office de puissance protectrice des États-Unis en Iran. Ce règlement avait déjà été communiqué à la FCC avec copie à l'Union internationale des télécommunications (UIT). Le secrétariat de l'UIT a donc connaissance de la communication susmentionnée à la FCC.

La République islamique d'Iran réaffirme que toute exploitation légale de mégaconstellations, telles que Starlink de SpaceX, sur son territoire doit être conforme au règlement régissant les droits relatifs à la prestation de services satellitaires en République islamique d'Iran, qui est disponible sur le site Web du Ministère iranien des technologies de l'information et des communications.

Par conséquent, tant que ce règlement n'est pas respecté par SpaceX en tant que personne morale relevant de la compétence nationale du Gouvernement des États-Unis, les services Internet par satellite de SpaceX sont illégaux sur le territoire de la République islamique d'Iran et considérés comme une intervention dans les affaires intérieures de l'Iran, au sens du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui doit être respecté par tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Un tel acte constitue en outre une atteinte flagrante au droit international, en particulier à l'inviolabilité de l'« égalité souveraine » de tous les Membres de l'Organisation consacrée par la Charte des Nations Unies. La République islamique d'Iran tient les États-Unis directement responsables de ces mesures illégales prises par SpaceX.

La conduite et les actions de SpaceX constituent une violation flagrante de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la compétence souveraine de la République islamique d'Iran, dans la mesure où il y a refus notamment de se conformer au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967), ainsi qu'au règlement régissant les droits relatifs à la prestation de services satellitaires en République islamique d'Iran.

Alors que Starlink prétend être un programme civil qui fournit des services Internet à haut débit à l'échelle mondiale, son lien militaire étroit avec l'armée américaine fait ressortir ses fins militaires, qui menacent la sécurité nationale de tous les États dont l'Iran, et son objectif s'inscrit dans le droit fil de la politique militaire des États-Unis visant à relancer la course aux armements dans l'espace.

La République islamique d'Iran se réserve le droit naturel d'apporter, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, une réponse déterminée et proportionnée, chaque fois qu'elle le jugera nécessaire, à toute menace que les activités de SpaceX en Iran font peser sur sa sécurité nationale ou à tout acte illicite visant ses intérêts nationaux.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document officiel du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

La Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Bureau des affaires spatiales les assurances de sa très haute considération.